



Bulletin

Winkelois

2021



INDEX

LE MOT DU MAIRE.....	3
PANNEAU À L'ENTRÉE DU VILLAGE.....	4
REGARD DEVANT LA MAIRIE.....	4
TRAVAUX AU CIMETIÈRE.....	5
TRAVAUX RUE DE LUCELLE.....	10
HANGAR COMMUNAL.....	12
GOUTTIÈRES DE L'ÉGLISE.....	14
PRESBYTÈRE.....	15
GRAVILLONNAGE.....	16
MIROIRS.....	16
BALAYAGE.....	17
POTEAUX D'INCENDIE.....	17
ARCHIVES.....	18
TAILLE DES CHARMES.....	19
ARBRE REMARQUABLE.....	20
QUALITÉ DE L'EAU.....	20
PLANTES INVASIVES.....	22
NON LABOUR.....	24
ILLIWAP.....	26
S. A. R. E.....	27
PNEUS HIVER.....	27
DISTRIBUTEUR DE SEL.....	27
ÉCOLE ARCABAS.....	28
LES DÉFIS DU GOÛT.....	29
RÈGLES DE BON VOISINAGE.....	30
GUIDE DE LA MOBILITÉ DANS LE SUNDGAU.....	31
DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE WINKEL.....	32
VCI WINKEL.....	34
ASSOCIATION DES 3 SOURCES.....	36
BRÈVES DU CONSEIL DE FABRIQUE.....	38
ÉTAT CIVIL 2021.....	40
GRANDS ANNIVERSAIRES 2022.....	41
GRANDS ANNIVERSAIRES.....	42
NOS AINES DE 85 ANS.....	43



LE MOT DU MAIRE

Chères Winkeloises, chers Winkelois,

Après une année 2020 très difficile et particulièrement éprouvante, je pense que nous étions tous ravis de retrouver un semblant de vie normale. Néanmoins, nous avons été privés du bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs.

Hélas, voilà que cela semble recommencer. Nous serons encore obligés à nous adapter aux contraintes sanitaires. Je souhaite remercier la population qui dans une grande majorité respecte les préconisations.

Continuez à prendre soin de vous ; préserver sa santé est indispensable.

En termes de travaux, nos différents projets progressent bien. Ceux du cimetière viennent de se terminer juste avant la Toussaint. Nous sommes désormais équipés d'un columbarium, avec jardin du souvenir et d'un ossuaire.

Le sol du hangar communal a été remis en état. La terre battue a été remplacée par un sol bétonné.

Le chantier de la rue de Lucelle avec mise en souterrain de tous les réseaux secs ainsi qu'un nouvel éclairage public devrait se terminer avant la fin de cette année. La suite logique dans cette rue sera l'aménagement du carrefour de l'ancienne douane, du carrefour près de l'abri bus ainsi que l'élargissement des trottoirs. Notre réflexion va surtout dans le sens de réduire la vitesse excessive lors de la traversée de notre village.

Vous trouverez dans les pages suivantes tous les détails de nos réalisations ainsi que leurs coûts respectifs.

Quant au chantier de construction de la nouvelle école à Ferrette, il évolue favorablement. Après de nombreux contretemps, les fondations sont en train d'être coulées et il ne vous a pas échappé qu'une grue est en place. Si les délais sont respectés, il y a de bons espoirs pour que la rentrée 2023 se fasse dans le nouveau bâtiment.

Je tiens aussi à remercier tous les élus pour la qualité des rapports cordiaux et de l'avancée réelle de nos projets. Merci également à toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps pour les nombreuses actions de bénévolat durant cette année.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, une très bonne nouvelle année, pleine de succès et que vos espoirs et vos attentes se réalisent. Je forme des vœux pour votre réussite professionnelle et personnelle, pour une année féconde et surtout une année heureuse.

Votre Maire,
Agnès Lorentz

Infos pratiques

Adresse de la mairie :

Mairie de Winkel

28, rue Principale

68480 WINKEL

N° de tél. :

03 89 40 85 34

Adresse mail :

mairiewinkel@orange.fr

Site internet :

winkel.fr

Population totale au 1^{er} janvier 2019 :

312

PANNEAU À L'ENTRÉE DU VILLAGE

Pour égayer l'entrée de notre village, près de la Chapelle St. Antoine, Joël, notre ouvrier communal, a réalisé et mis en place une structure en bois.



Le panneau central représentant notre village et la source de l'Ill a été dessiné par M. Maurice Belat. Le fleurissement est assuré par Mme Agathe Schnoebelen.

REGARD DEVANT LA MAIRIE

Au début de l'hiver dernier, un regard d'assainissement en béton devant la mairie a présenté des signes de faiblesse et risquait de s'effondrer.

Il a fallu décaisser et bétonner pour le remettre à niveau.



TRAVAUX AU CIMETIÈRE

Parking :

Dans sa séance du 30 janvier 2021 le Conseil Municipal a décidé d'agrandir le cimetière car tel qu'il était jusqu'alors nous n'avions pas l'espace nécessaire pour la mise en place d'un espace columbarium.

Pour ce faire, le choix a été pris de placer le columbarium sur le parking existant et de réaménager un nouvel espace de stationnement dans la colline supérieure.

Les travaux ont débuté par le déboisement de la colline couverte d'arbres et d'arbustes. Nos bûcherons ont réalisé cette opération, aidés par quelques bénévoles.



Puis l'entreprise ROKEMAN de Waldighoffen a pris le relais pour arracher les souches restantes et les éliminer.



Ils ont décaissé la butte pour créer le nouveau parking. Les roches, les pierres et le sable enlevés ont servi à la réfection du Breitenweg.

Cimetière :

Avec les années et à cause des intempéries le mur d'enceinte adjacent du parking commençait à se dégrader avec un risque d'effondrement sur les pierres tombales.

Dans une logique d'agrandissement et d'embellissement du cimetière, les travaux de réfection du mur ont débuté. Ce chantier est réalisé par l'Entreprise FUETTERER de Winkel.



Les fondations du nouveau mur ont été préparées. La partie agrandie sera destinée à l'espace columbarium.



Le nouveau mur est composé d'agglos puis crépi et recouvert d'une couvantine d'un seul tenant sur toute la longueur.

Le mur détruit a été reconstruit dans les règles de l'art avec des pierres apparentes, tel qu'il était auparavant. Ce mode de construction est typique du patrimoine de la commune ainsi la municipalité a souhaité le conserver.



Résultat final : le columbarium



L'ossuaire et le jardin du souvenir



Le nouveau stationnement

Columbarium :

La nouvelle partie créée est destinée à accueillir 23 cavurnes recouvertes d'une plaque en granit.



L'ossuaire est destiné à recevoir les restes mortels trouvés dans les tombes lors de la reprise des concessions.



Un jardin du souvenir a été mis en place et équipé d'un puits de dispersion des cendres.

Tous ces granits proviennent de la Société MEAZZA de Mundolsheim.

Chemin Breitenweg

Géomètre :

Avant de débiter les travaux du Breitenweg il était nécessaire de dégager les haies qui empiétaient largement sur le chemin. **Ce travail devrait régulièrement être pris en charge par les propriétaires ou locataires des terrains.**

Puis ce fut au tour du géomètre de procéder au balisage des limites entre le domaine privé et le domaine public du chemin.

Ce fut confié à Monsieur Pierre OCHSENBEIN de Steinbrunn-le-Bas.

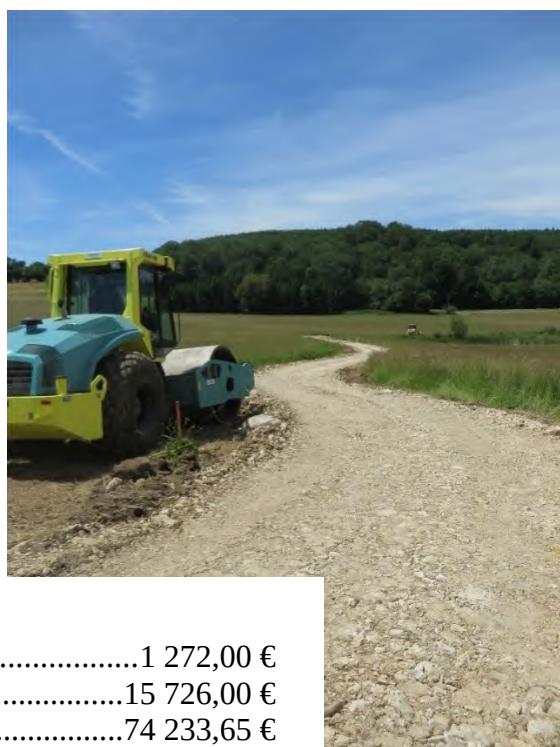
Breitenweg :

Combiné avec les travaux de création du parking du cimetière, nous avons décidé d'entreprendre la réfection du chemin « Breitenweg » qui en avait bien besoin.

Ceci dans le but d'utiliser les matériaux décaissés pouvant servir au remblaiement.

Ces travaux ont été réalisés par la Société ROKEMAN de Waldighoffen.

Avant de pouvoir déposer la caillasse il a fallu gratter et re-profiler le chemin sur toute sa surface et sa longueur. Après le passage du broyeur de pierres, c'est au tour du ripper, de la niveleuse et du compacteur.



Coût total TTC de l'opération :

Géomètre.....	1 272,00 €
Rokemann.....	15 726,00 €
Fuetterer.....	74 233,65 €
Meazza.....	12 164,40 €
Total TTC des travaux.....	103 396,05 €
TVA totale.....	17 232,67 €
TVA récupérable en 2023 environ.....	14 130,80 €
Subvention accordée par la Région Grand Est.....	17 640,00 €
Subvention accordée par le CEA	2 621,00 €
Reste à charge de la commune.....	69 004,25 €

TRAVAUX RUE DE LUCELLE

Les préoccupations esthétiques, les contraintes d'environnement et l'amélioration de la qualité conduisent à développer la réalisation des réseaux électriques en souterrain.

Dans notre bulletin de 2020 nous vous informions du projet de travaux rue de Lucelle. Ces mêmes travaux ont déjà eu lieu dans 3 autres rues de notre village.

Ce sont : la rue de la Birgmatt – la rue de l'Eglise et la rue des Vergers.

En 2018, nous avons fait poser une nouvelle conduite d'eau dans cette rue et mi-septembre de cette année 2021 débuta la mise en souterrain des réseaux secs. L'opération porte sur l'enfouissement de tous les câbles d'électricité basse tension, des télécoms, de la fibre et de l'éclairage public qui seront définitivement enterrés et disparaîtront du paysage.



Le chantier a donc démarré au poste de répartition électrique au début de la rue des Tilleuls, il s'étend encore sur trois maisons dans la rue Principale et sur toute la longueur de la rue de Lucelle. La tranchée recueillant les différentes gaines est placée à droite de la rue en montant vers Lucelle avec quelques traversées de la route pour relier les maisons de l'autre côté.



Puis il y aura la mise en place de l'éclairage public avec de nouvelles lampadaires munis de lampes LED qui nous assureront une économie certaine. Lorsque tout sera en place, les tranchées seront refermées. La phase suivante consiste à brancher chaque particulier.



Finalement tous les câbles aériens seront enlevés.

Pour ce chantier nous aurons une subvention de la part du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin à hauteur de 40 % sur la partie électricité ainsi que sur l'installation de l'éclairage public. Sur ces sommes nous n'aurons pas à avancer le montant de la TVA.

Dès que le chantier sera définitivement terminé, nous ne manquerons pas de vous en détailler tous les coûts.

HANGAR COMMUNAL

Lors de notre Conseil Municipal du 30 janvier 2021, il a été décidé d'investir dans la réfection du sol du dépôt communal.



Dans un premier temps, il fallait décaisser le sol du dépôt sur une hauteur de 40 cm. Le matériau enlevé est stocké dans la cour du hangar et pourra servir plus tard à la remise en état des chemins forestiers. Ce décaissement a été réalisé par l'Entreprise Michel Grandgirard de Wangenbourg.



Montant de la facture :

Travaux HT.....	905,00 €
TVA	<u>181,00 €</u>
TTC	1 086,00 €

Dans un second temps, nous avons acheté des panneaux de treillis à l'Entreprise GEDIMAT de Waldighoffen. Le treillis a été posé par des bénévoles de notre village que nous remercions chaleureusement pour leur participation.



Montant de la facture :

Travaux HT.....	2 684,71 €
TVA	<u>536,94 €</u>
TTC	3 221,65 €

Pour clôturer le chantier, le bétonnage a été confié à l'Entreprise FUETTERER de Winkel. Il a suffi d'une journée à l'équipe pour étaler le béton et le lendemain ont été réalisés des joints de dilatation.



Montant de la facture :	
Travaux HT.....	7 827,10 €
TVA	1 565,42 €
TTC	9 392,52 €
La TVA totale dépensée.....	2 283,36 €
La TVA récupérable en 2023.....	1 872,35 €
Reste payé par la commune :	11 827,82 €

GOUTTIÈRES DE L'ÉGLISE

Lors de la séance du 30 janvier 2021, le Conseil Municipal a pris la décision de louer une nacelle pour effectuer des travaux d'entretien sur les gouttières de l'église.



En effet, elles étaient bouchées aux extrémités et l'eau de pluie coulait le long du mur, ce qui occasionnait de l'humidité qui pénétrait jusqu'à l'intérieur de l'église.

La nacelle a été fournie par l'entreprise Lignes et Réseaux de l'Est d'Illfurth qui a également été chargée de l'exécution.



Coût de l'opération :

Montant HT.....	890,00 €
TVA.....	178,00 €
Total TTC.....	1 068,00 €

PRESBYTÈRE

À la suite du décès de l'abbé Messerlin et au départ de sœur Germaine, le presbytère est resté vide un certain temps. Nous avons donc décidé de le mettre en location après quelques travaux de rénovation.

Nous avons profité de l'occasion pour isoler les combles et raviver les peintures de toutes les pièces.

Depuis le mois de juin de cette année, nous avons trouvé des locataires.



GRAVILLONNAGE

À la fin de l'hiver dernier, l'état de nos routes nécessitait quelque entretien. Le salage et le déneigement nous laissaient une chaussée présentant des fissures et des nids de poule.

Nous avons remédié à cela en faisant passer la Société Matrol de Morschwiller-le-Bas pour le gravillonnage. L'opération réalisée consistait à déposer une couche d'une émulsion collante et étanchéifiant (sorte de bitume) puis à la recouvrir de gravillons.



Nous avons également effectué cette opération sur la place derrière la mairie.

Coût de l'opération :

HT.....	4 068,00 €
TVA.....	<u>813,60 €</u>
TTC	4 881,60 €

MIROIRS

Pour améliorer la sécurité, nous avons mis en place des miroirs d'agglomération.

Ils permettront d'améliorer la visibilité dans les intersections quelque peu dangereuses en augmentant le champ de vision de tous les usagers de la voirie et ainsi de prévenir les risques d'accidents.

L'un est placé à l'angle de la rue de la Chapelle et de la rue Principale,

l'autre se trouve à l'angle de la rue de la Promenade et de la rue des Vergers.

Coût des miroirs :	HT.....	325,50 €
	TVA.....	<u>65,10 €</u>
	TTC.....	390,60 €

BALAYAGE

Après le gravillonnage des rues, nous avons organisé le passage d'une balayeuse. Ceci était nécessaire car finalement il restait beaucoup de gravier au bord des routes.

Ce fut réalisé par la Société FSC Services de Grand-Charmont

Coût de l'opération :

HT.....	624,00 €
TVA.....	74,40 €
TTC.....	698,40 €

Avant cette opération, nous avons fait passer un mot dans le village afin que tous les riverains participent au nettoyage et se donnent la peine de gratter les bords de trottoirs.

La grande majorité d'entre vous a bien répondu à notre appel et finalement notre village était tout propre et beau. Il devrait néanmoins le rester non seulement à ce moment-là mais tout au long de l'année. Si chaque habitant y mettait un peu de bonne volonté et nettoyait le trottoir le long de sa propriété il y aurait beaucoup moins de débris dans les tabourets siphons du système d'assainissement d'eau de pluie du village.

Pour votre information nous avons dépensé 1 146.60 € pour le curage des siphons.

Certains d'entre eux étaient remplis à ras-bord, surtout de feuilles mortes, ce qui est très dangereux lors d'un gros orage, car l'eau de pluie ne peut pas s'écouler normalement.

Toutefois nous tenons à remercier les riverains qui prennent soin des abords de leur propriété et nettoient régulièrement.



POTEAUX D'INCENDIE

Tous les deux ans, la commune est tenue d'assurer un contrôle des poteaux incendie. Ces poteaux d'incendie sont alimentés par le réseau public et sont nécessaires à la lutte contre l'incendie. Il est donc très important de les contrôler de temps en temps.

D'une part on mesure le débit et d'autre part la pression. Cette démarche fut confiée à la Société Detect'O d'Illzach

Coût de l'opération :

HT.....	385,00 €
TVA.....	38,50 €
TTC.....	423,50 €

Nous avons réussi à négocier un moindre coût grâce à notre participation à une commande groupée lancée par la CCS.

ARCHIVES

Afin de mettre de l'ordre dans des décennies d'archives communales, nous avons fait appel à une archiviste.

À cause du manque de place dans le local d'archives existant, des documents étaient éparpillés un peu partout dans les bureaux et dans les armoires de la mairie.

Nous avons donc décidé d'aménager notre salle du conseil en salle d'archives, d'acheter de nouveaux rayonnages et ainsi d'avoir toutes les archives au même endroit.

Puis ce fut le tour de l'archiviste professionnelle, Madame Claudine Studer de passer 10 jours dans nos locaux à trier les contenus de nos classeurs et de ranger les documents dans des boîtes d'archives.

Coût de l'opération :

Rayonnages :

HT.....	1 314,76 €
TVA.....	<u>262,95 €</u>
sous-total TTC.....	1 577,71 €

Archiviste : sans TVA.....	3 300,00 €
Boîtes archives :.....	<u>54,00 €</u>
sous-total.....	3 354,00 €

Grand total :.....**4 931,71 €**



TAILLE DES CHARMES

Autour du parking de la Batteuse, les charmes taillés en pyramide grandissant d'année en année se rapprochaient dangereusement de la ligne électrique de moyenne tension. Lors de la nouvelle taille, ceci aurait pu générer un arc électrique entre les outils et le câble.



Nous avons donc lancé un appel à Enedis pour leur demander conseil. C'est avec une nacelle qu'ils se sont chargés de couper env. 2 mètres de leur hauteur.

Lors de cette opération notre paysagiste Michel Grandgirard était présent et leur a tout de suite redonné une forme se rapprochant de l'aspect initial. Pour l'instant, ces charmes sont totalement dénudés, mais nous tenons à vous rassurer, car au printemps prochain de nouvelles feuilles feront leur apparition et ils seront à nouveau aussi beaux qu'avant.

Dorénavant leur taille sera d'autant plus aisée.



Coût de l'opération : TTC.....1 819,20 €

ARBRE REMARQUABLE

Dans notre commune (voir ci-contre), se trouve un chêne pédonculé qui a été inscrit à l'inventaire départemental des arbres remarquables du fait de ses caractéristiques, de son intérêt esthétique et de ses dimensions.

Chêne au tronc un peu vrillé presque tortueux, trapu, aux branches charpentières d'aspect puissant, de 24 m d'envergure (supérieure à la hauteur)

Nom commun : Chêne pédonculé

Nom scientifique : Quercus pedunculata

Nom alsacien ou allemand : Stieleich ou Sommereich

Hauteur : 16,70 m

Circonférence : 4,28 m

Age : environ 175 ans

Situation : Situé au début d'un pré visible depuis la RD 432 avant l'entrée Nord de Winkel, lieudit Vordere Weiheregarten section A parcelle 1062, juste à l'arrière de la chapelle St-Antoine.



QUALITÉ DE L'EAU



Service Santé et Environnement
Courriel : ARS-GRANDEST-DT68-VSSE@ars.sante.fr
Téléphone : 03 69 49 30 41
Fax : 03 89 26 69 26



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU
Quartier Plessier
BP 19
68131 ALTKIRCH CEDEX

Eaux destinées à la consommation humaine

COM. COM. SUNDGAU REGIE

Prélèvement et mesures de terrain du 06/12/2021 à 11h02 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : WINKEL (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. WINKEL - WINKEL (Atelier Municipal lavabo atelier)

Code point de surveillance : 0000001030

Type d'analyse : D1

Número de prélèvement : 06800157532

Référence laboratoire : CAN2112-1682

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 10 décembre 2021

Pour le Délégué Territorial,
L'ingénieure d'études sanitaires

Juliette MOUQUET-FAYE



Chêne remarquable à Winkel au lieu dit Vordere Weiheregerten

PLV n° 06800157532

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	normal	Qualitatif				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur Saveur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	non mesuré	Qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	-0,8	°C				
Température de l'eau	6,3	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,7	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,13	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,13	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800157532

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,23	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	533	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,050	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

PLANTES INVASIVES



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive !

Mais intéressons-nous aujourd'hui à un domaine entrant dans le cadre de la santé publique :

Les plantes invasives émergentes avec une présentation des espèces les plus dangereuses

L'ambroisie à feuilles d'armoise

Apparue en Alsace dans les années 2000, elle est déjà très implantée dans certaines régions de France, particulièrement en région Auvergne Rhône Alpes où elle pose de sérieux problèmes d'allergies (Rhinite, conjonctivite, Asthme, trachéite, urticaire etc...) Les symptômes apparaissent à la mi-août, période à laquelle la plante libère son pollen.

Elle apparaît entre avril et mai sous forme de cotylédons et pousse généralement sur les terrains vagues, les bords de route ou voie ferrée mais aime aussi les cultures de printemps particulièrement le tournesol mais aussi le maïs.

Les graines peuvent se trouver dans les mélanges pour oiseaux et souvent au pied des mangeoires, on peut voir apparaître des plants d'ambroisie



Méthode de lutte

Pour une efficacité maximum, la plante doit être arrachée avant la formation des graines. Les méthodes de lutte sont variées et vont du simple arrachage pour quelques pieds à des solutions de broyage, binage, déchaumage ou désherbage en fonction de l'étendue ou de la nature du sol.

Réglementation : Dans le Haut-Rhin, un Arrêté préfectoral rend obligatoire la destruction de cette plante.



La Datura Stramoine

Originnaire du Mexique, la Datura est une plante ornementale largement répandue. Toutefois, toutes les parties de la plante sont hautement toxiques et son ingestion peut s'avérer mortelle.

Le miel produit à partir de ses fleurs devient toxique. Aucune réglementation en vigueur pour cette espèce. Localisons-la pour lutter contre sa propagation

La Berce du Caucase

Originnaire du Caucase, cette magnifique ombelle blanche pouvant atteindre 4 mètres de haut est photosensibilisante.

La sève peut provoquer de graves brûlures.

Plante herbacée, entre 2 et 4 mètres de hauteur, elle affectionne les bords de cours d'eau, les terrains vagues et les bords de voie ferrée. Les fleurs sont d'un diamètre impressionnant et composées de multitudes de petites fleurs blanches.



Méthode de lutte :

Port de combinaison, masque et gants

Ne cultivez pas cette plante et informez les riverains des risques pour la santé et la biodiversité.

La meilleure méthode consiste à mettre les ombelles dans des sacs avant que les graines ne soient mûres et à les incinérer. L'arrachage annuel des pieds en prélevant 20 à 30 cm pour éviter les repousses est également un moyen de lutte. Un suivi annuel des zones colonisées est nécessaire.

Réglementation : Malgré sa dangerosité, elle ne fait l'objet, pour l'instant, d'aucune réglementation. Toutefois, les zones colonisées sont dangereuses et doivent être signalées.

Elle se développe très rapidement et sa présence modifie les milieux naturels au détriment de la flore locale et de la faune.

Le Raisin d'Amérique ou Teinturier

Originnaire d'Amérique, cette plante vivace peut atteindre 1 à 3 mètres de hauteur. Elle est toxique et l'ingestion de ses fruits provoque la paralysie des voies respiratoires. Ses racines toxiques peuvent être confondues avec le panais ou le topinambour.

On la reconnaît à ses tiges très rouges et à ses grappes de fruits rappelant le raisin.

L'arrachage est vivement conseillé.



En cas de suspicion, merci de contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte à l'adresse mail suivante :

contact@brigade-verte.fr ou le 03 89 74 84 04

Ou le service environnement de la Communauté de communes Sundgau au 03 89 08 36 20

NON LABOUR



Tous les cours d'eau français, des plus petits ruisseaux aux plus grands fleuves, sont classés selon leur état pour bénéficier de mesures de protection particulières. Ainsi, la partie amont de l'Ill a été classée prioritaire et bénéficie avec l'ensemble de ses affluents d'un plan d'actions agricoles pour reconquérir et maintenir une bonne qualité de l'eau. Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre de l'opération **Agr'eau Sundgau** animée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.



Figure 1: Résurgence de l'Ill à Ligsdorf

L'opération Agr'eau Sundgau a été créée pour préserver la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates, des phytosanitaires et des coulées de boue en développant des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau et sans perte de revenus pour les agriculteurs. Elle s'articule autour des grands principes que sont le **volontariat** des agriculteurs et les **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du monde agricole pour communiquer sur les pratiques agricoles permettant de protéger la qualité des eaux.

Texte 1. Qu'est-ce que l'opération Agr'eau Sundgau ?

Le bassin versant désigne l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et par ses affluents. Ses limites sont définies à partir des points les plus élevés (lignes de crêtes ou de partage des eaux) qui déterminent la direction d'écoulement des eaux de ruissellement jusqu'au cours d'eau principal. Ces limites sont donc naturelles et indépendantes des limites administratives avec lesquelles nous sommes familiers.

Chaque goutte d'eau sur ce territoire s'écoule et arrive vers un même point de sortie. Ce point est appelé l'exutoire du bassin versant.

Texte 2. Qu'est-ce qu'un bassin versant ?



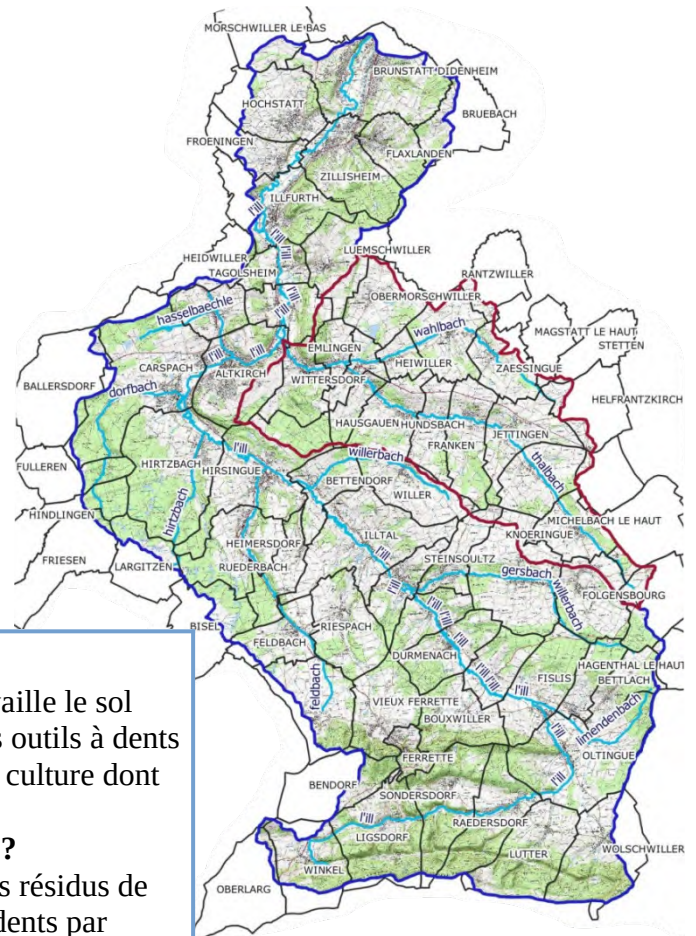


Pourquoi bassin de l'Ill ?

Le bassin versant de l'Ill amont occupe 380 km² sur la partie centrale de la région naturelle du Sundgau, entre Winkel et Mulhouse. Il compte 72 communes et 35 350 habitants. 600 exploitations y sont recensées, occupant 17 000 ha de surface agricole.

Du fait de son relief vallonné et de la présence de sols limoneux, ce territoire est sensible à l'apparition des ruissellements et des coulées d'eau boueuse. Or, ces dernières emportent des particules polluantes en provenance de champs agricoles et des routes. C'est pourquoi, l'objectif principal de cette opération est de développer le « non-labour », une technique agricole permettant de lutter contre l'apparition du ruissellement dans les champs agricoles.

Pour atteindre des résultats au niveau de la qualité de l'eau et du développement de cette pratique, différents leviers d'actions sont mis en œuvre. Notamment, les fiches et les courriers techniques sont diffusés auprès des agriculteurs, les démonstrations chez les agriculteurs ayant déjà changé leurs pratiques sont organisées et plusieurs essais sont mis en place.



Le non-labour, c'est quoi exactement ?

Pratiquer le non labour veut simplement dire que l'on travaille le sol mais sans utiliser la charrue !! Le sol est travaillé avec des outils à dents et/ou à disques qui vont mélanger la terre et les résidus de culture dont une partie va rester en surface.

Et pourquoi est-il efficace contre l'érosion ?

Lorsque la parcelle est labourée, la charrue enfouit tous les résidus de culture. Si la charrue est remplacée par un déchaumeur à dents par exemple, même en travaillant le sol en profondeur, les résidus restent en surface. Ils vont protéger la surface du sol, retarder la formation de la croûte de battance, et former des micro-barrages qui vont ralentir l'eau et l'empêcher d'arracher la terre de la parcelle.

Animatrice de l'opération
SIVACHEVA Mariia
conseillère Agronomie et Erosion
06.11.68.39.31
maria.sivacheva@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace
Quartier Plessier, Bât. 24
39 avenue du 8ème régiment des hussards
68130 ALTKIRCH
Accueil : 03 89 20 97 00

Les partenaires techniques :

Ets Armbruster, Feuerstein, Walch,
Gustave Muller, C.A.C.
Planète légumes, BIO Grand Est

Les partenaires financiers :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



Réalisée par Sivacheva Mariia ; février 2021



ILLIWAP



CC-Infos_MAI 2021



@ccsundgau

NOUVEAU - ILLIWAP : L'APPLICATION DE LA COMCOM !

Depuis le début du mois de mai, vous pouvez télécharger Illiwap, l'application citoyenne de la ComCom. 100% gratuite, l'application vous permet de recevoir instantanément des messages d'information diffusés par la CCS : coupure d'eau, travaux, changement dans la collecte des ordures, horaires des cours de piscine, événements à venir, etc. Grâce à Illiwap vous pouvez aussi être acteurs du territoire et alerter la CCS sur des thématiques telles que l'eau, l'assainissement ou encore les déchets.

Pour rejoindre la communauté Illiwap, rien de plus simple :

1 Téléchargez **illiwap**
sur Google Play (Android)
ou AppStore (iOS)

2 Recherchez et suivez
Communauté de communes Sundgau
dans la barre de recherche
ou scannez le QR code via
le lecteur de l'application

3 Enfin, cliquez sur SUIVRE
et
Recevez
toute l'actualité !

Pour recevoir les informations selon vos intérêts et votre lieu d'habitation, abonnez-vous aux stations liées de la CCS et recherchez votre commune.

Par exemple, station liée CCS « Valorisation des déchets », sélectionner « groupe » et choisir sa commune. Seuls les abonnés recevront les notifications !

Alors si ce n'est pas encore fait, téléchargez Illiwap sans plus attendre !

Notre communauté de communes a adhéré à l'application ILLIWAP. Toutes les communes qui en font partie peuvent en profiter gratuitement.

Tous les détenteurs de téléphone portable peuvent également télécharger cette application et recevoir les informations importantes en direct.

Sur cette application, vous trouverez d'une part les messages transmis par la communauté de communes et d'autre part des informations concernant notre village.

L'équipe communale vous encourage à participer à cette opération.

QR Code à scanner pour vous abonner au fil d'informations de la Mairie de Winkel :



S. A. R. E.



Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon neutre, indépendant et gratuitement les propriétaires de logement individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de rénovation énergétique ; et cela sur 3 étapes :

- 1. Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins
- 2. Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisations
- 3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr, ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68

PNEUS HIVER

Le mot de la police

Réglementation pneus hiver

A compter du 1^{er} novembre 2021, pour circuler dans les départements montagnards et dans les zones établies par les préfets dont le Haut-Rhin, certains équipements spéciaux comme **les pneus hiver ou les chaînes à neige seront obligatoires**, au regard de la Loi Montagne votée en 2016.

Les véhicules légers, utilitaires et camping-cars devront donc à partir du 1^{er} novembre 2021 :

- Soit détenir **des chaînes à neige métalliques ou textiles** permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- Soit être équipés de **quatre pneus hiver certifiés 3PMSF** ou de **pneus 4 saisons***.

(* Jusqu'au 1^{er} novembre 2024, les pneus neige uniquement marqués "M+S" seront tolérés).



A savoir, qu'un pneu été nécessite des distances de freinage deux fois plus longues qu'un pneu certifié pour un usage hivernal ou à une température inférieure à 7° C.

Un panneau précisera la période hivernale, afin de rappeler aux usagers que ces obligations ne s'appliquent que du 1^{er} novembre au 31 mars.

En cas de non-respect, l'automobiliste s'exposera à une amende de quatrième classe, soit 135 euros, ainsi qu'à une immobilisation possible de son véhicule.

Chaînes métalliques

Chaînes textile



DISTRIBUTEUR DE SEL

Dans le but d'entretenir nos routes en cas de gel en hiver, nous avons acquis une saleuse auprès de l'Entreprise FUCHS de Rantzwiller

Pour un montant HT de.....	3 390,00 €
TVA.....	678,00 €
TTC.....	4 068,00 €

Pour cet achat, nous avons obtenu une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 2 000,00 € et nous pourrions récupérer la TVA de 556,00 € en 2023.

Reste à charge de la commune :.....	1 512,00 €
-------------------------------------	------------

ÉCOLE ARCABAS



Léa Goncalves illustratrice et auteure de livres pour enfants a répondu à la sollicitation de Delphine Fuetterer, Directrice de l'école, pour venir lire la dictée ELA aux élèves des deux classes de cycle 3.

Le texte de la dictée intitulée " la gymnastique des mots" a été rédigé par Hervé Le Tellier prix Goncourt 2020 et est dédié au combat contre les leucodystrophies. Cette dictée est un support d'échanges sur la solidarité, la citoyenneté, le respect, le handicap...

A l'issue de cette séance, les élèves ont pu questionner Léa Goncalves sur son activité professionnelle.

Une fois de plus, ce moment a été très enrichissant pour tous !

Au printemps prochain, tous les élèves de l'école participeront à une course dans le cadre « Mets tes baskets et bats la maladie » au profit de l'association ELA. Les parents d'élèves et vous tous serez les bienvenus pour les soutenir.

Séance de sensibilisation à l'autisme 11/10/2021

Lundi 11 octobre, deux personnes spécialistes de l'autisme, Julie éducatrice spécialisée et Julia psychologue sont venues dans la classe de CP/CE1 bilingue pour expliquer ce qu'est cette maladie.

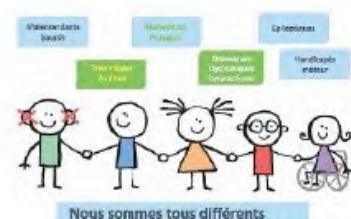
Elles ont fait une présentation de cette maladie avec laquelle un élève de notre école vit. Les élèves ont pu ensuite poser des questions.

Voilà ce qu'ils ont eu envie de retenir :

« L'autisme est une maladie et on ne se rend pas compte de ce que l'on fait aux autres ou à soi-même. Les autistes sont parfois maladroits et ils peuvent être sensibles parfois aux odeurs, aux bruits, ils peuvent regarder ailleurs quand on leur parle. Dans la classe cet élève nous a dit qu'il est sensible aux bruits, ça lui fait mal.

On peut quand même aider les personnes autistes :

- il faut beaucoup discuter avec ces personnes et leur parler doucement
- c'est plus facile pour ces personnes de comprendre en leur montrant une image. »



LES DÉFIS DU GOÛT



Depuis le début de l'année scolaire, la classe de maternelle monolingue et la classe d'UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants) participent aux « Défis du Goût » organisés par l'Association Épices de Mulhouse.

Lors des deux premiers défis, les élèves ont fait une affiche anti-gaspillage de l'eau et créé deux jeux pour découvrir les 7 familles d'aliments.

Le dernier défi consistait à associer jardinage et art.

Dans un premier temps les deux classes ont réalisé leur potager à partir de graines reçues par l'association mais également à partir de plants apportés par les familles. Ils ont pu aborder les besoins d'une plante, découvrir le vocabulaire lié au jardinage et observer l'évolution de leurs semis.

Puis, ils ont réalisé une sortie en forêt pour collecter des éléments naturels afin de produire des tableaux d'œuvres éphémères.

Enfin, par petit groupe, les élèves ont réalisé un tissage naturel qu'ils ont pu installer dans leur potager et aux abords de l'école.



RÈGLES DE BON VOISINAGE

Malheureusement nous nous trouvons dans l'obligation de réitérer les règles de bon sens et citoyenneté qui sont souvent bafoués

Attention aux engins bruyants, la liberté de bricoler et de jardiner s'arrête où le repos de son voisin commence. Il n'est jamais inutile de rappeler les règles de bon voisinage en vigueur.

MUSIQUE, TONDEUSE ET AUTRES ENGIN BRUYANTS

Les activités (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments, tels radios, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc. ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné.

Nous vous conseillons d'utiliser vos outils aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Il y a donc interdiction les dimanches et jours fériés.

Si toutefois le bon sens ne pouvait pas être respecté, la commune serait dans l'obligation de prendre un arrêté permettant la verbalisation.

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

L'entretien des trottoirs et du caniveau devant chaque domicile est à la charge des riverains, c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux le long des fils d'eau. Le mauvais entretien des trottoirs peut causer des troubles du voisinage, voir des accidents. Les occupants des immeubles bordant le trottoir sont tenus de laisser cette voie publique libre aux allers et venues des passants. Ils ne peuvent : ni planter des arbres, ni y déposer des matériaux et ordures.

C'est une obligation pour chacun. Votre responsabilité pourra être engagée devant les tribunaux en cas d'accident.

ARBRES ET ARBUSTES

Nous rappelons que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni sur celui des voisins.

Règles de distance concernant les plantations d'arbres :

— pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, il faut respecter une distance minimale de 2 mètres par rapport à la limite séparative.

— tout arbre ou arbuste ne dépassant pas 2 mètres de haut doit être planté à 0,50 mètres au moins de la limite séparative.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Voici une règle très peu respectée :

Tout stationnement sur le trottoir ou tout arrêt à cheval sur le trottoir est strictement interdit.

Les trottoirs font partie du domaine public et doivent rester libres afin de ne pas occasionner de gêne à la circulation des piétons. Toutes les personnes concernées sont priées de garer leurs véhicules dans leur propriété ou de se trouver une place de parking.

Tous les piétons vous remercieront.

DIVAGATION DES CHIENS OU AUTRES ANIMAUX

Ne laissons pas nos amis les chiens, ou autres animaux, souiller les voies et places publiques, les trottoirs ainsi que les pelouses et aires aménagées. Pour le bien-être de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après leur passage. Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et qu'il est interdit de les laisser divaguer. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître.

Les cris de chiens hurlant intensément et sans discontinuer sont interdits et doivent être maîtrisés par leur maître.

De jour comme de nuit, pour cause de divagation ou de hurlements, le bruit demeure l'une des principales sources de conflits entre voisins. **Il est passible d'amendes et de contraventions.**

DÉPÔTS DE DÉCHETS ET GRAVATS DANS LES ESPACES NATURELS

Il est interdit :

- de brûler des ordures ménagères, des pneumatiques et des huiles de vidange ;
- de déverser des matières de vidange en quelque lieu que ce soit.

Il est strictement interdit de déposer sur le domaine public les déchets végétaux, les encombrants et tous autres objets non collectés. Ces derniers doivent impérativement être déposés en déchetterie. Le dépôt de carcasses de voitures est interdit y compris sur les terrains privés. En cas d'infraction, la carcasse peut être enlevée aux frais du propriétaire du terrain.

Il est également interdit de déposer ses déchets de démolition et gravats dans les espaces naturels. On trouve encore régulièrement dans la nature – des canettes – des sacs plastiques – des masques – du verre et des poubelles, ce qui est absolument inadmissible.

GUIDE DE LA MOBILITÉ DANS LE SUNDGAU

Le Guide de la mobilité est un fascicule élaboré par le PETR du Pays du Sundgau et les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau. Il regroupe en un document une carte et des infos pratiques pour se déplacer sur le territoire, des informations sur la mobilité durable, et une présentation des projets de mobilité en cours et à venir porté par les collectivités locales.



Sa lecture incite à réfléchir sur notre organisation quotidienne, en illustrant les enjeux soulevés par la mobilité aujourd'hui, notamment les impacts concrets de nos choix de déplacement : pollution, impacts sociaux et économiques, santé, éducation des générations futures... Il a également vocation à inviter l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, collectivités, entreprises, commerces, associations, enseignement...) à participer à la coconstruction de la mobilité du Sundgau.

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE



Des dons indispensables
pour sauver et soigner

WINKEL

Dons de sang pour le secteur en 2022

Vendredi	11 février	à Winkel
Jeudi	28 juillet	à Ligsdorf
Vendredi	30 septembre	à Winkel
Lundi	12 décembre	à Raedersdorf

Liste du comité des donateurs de sang bénévoles de Winkel élection du 16 septembre 2021

Nom	Prénom	adresse	Commune	Fonction
BLIND	Fernand	3 rue des vergers	Winkel	Président
KEMPF	Philippe	26 rue des tilleuls	Winkel	Vice-président
DENEUX	Gérard	2 rue des vergers	Winkel	Secrétaire
SCHMITT	Geoffroy	3A rue des tilleuls	Winkel	Trésorier
BOVE	Michael	3 rue de la promenade	Winkel	Assesneur
BOVE	Marion	3 rue de la promenade	Winkel	Assesneur
CHIAPPINI	Joël	17 rue des tilleuls	Winkel	Assesneur
FUETTERER	Delphine	29 rue de la promenade	Winkel	Assesneur
FUETTERER	Joseph	2 rue des tilleuls	Winkel	Assesneur
KEMPF	Irina	26 rue des tilleuls	Winkel	Assesneur
KUGLER	Grégory	1 rue des vergers	Winkel	Assesneur
LANG	Claude	48 rue principale	Winkel	Assesneur
LORENTZ	Margaux	8 rue des orchidées	Winkel	Assesneur
MUNCH	François	16 rue des tilleuls	Winkel	Assesneur
SCHMITT	François	23 route de Lucelle	Winkel	Assesneur
UMBRECHT	Barnabé	8 rue des vergers	Winkel	Assesneur
UMBRECHT	Hubert	8 rue des vergers	Winkel	Assesneur

M. KEMPF Phillippe remplace Mme CHIAPPINI Sandrine démissionnaire au poste de Vice-Président.

M. DENEUX Gérard remplace Mme SIMON Anne démissionnaire au poste de secrétaire,

COVID-19 : Le don de sang est possible après la vaccination

Avec l'arrivée des vaccins à ARN messenger contre la COVID-19, le Haut Conseil de Santé a indiqué au Directeur Général de la Santé qu'il n'y avait pas de risque pour les receveurs si un donneur avait eu une injection de ce vaccin et qu'aucun délai d'ajournement n'était à observer.

Il n'y a que dans les cas de vaccination à l'étranger ou dans le cadre d'un essai vaccinal qu'il faudra respecter un délai avant de donner son sang.

Les experts ont étudié l'ensemble des dons et ont également recommandé que les personnes décédées ayant été immunisées par ce type de vaccin restent éligibles au don d'organes ou de tissus, sous réserve de l'absence d'une contre-indication réglementairement définie pour ce type de don.

VCI WINKEL





Le VCI vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

ASSOCIATION DES 3 SOURCES

WINKEL – OBERLARG – LUCELLE – BENDORF

Madame Rosmarie LERCH, après 28 ans de Présidence de l'Association, tire sa révérence.

HISTORIQUE

En 1976, une trentaine de personnes de Winkel et Lucelle, âgées de 65 ans et plus, ont décidé de créer une association de 3^e Age de Winkel et Lucelle.

Son Siège Social : la Mairie de Winkel

Cette association a été inscrite au Registre des Associations auprès du Tribunal d'Instance d'Altkirch en 1979.

En 1990, Mr Eugène SCHMITT, pour raison de santé, a cédé la présidence de l'association à Mme Maria GASS.

Avec la venue de nouveaux membres d'Oberlarg et de Bendorf, l'association a pris une nouvelle dénomination :

((Association des 3 sources de Winkel, Oberlarg, Lucelle et Bendorf))

En 1994, lorsque la famille GASS a déménagé à Belfort, c'est Mme Rosmarie LERCH qui a repris le flambeau et l'association dépassait à ce moment les 40 membres.

EXCURSIONS

Entre 1980 et 2008, 27 excursions ont été organisées dont les destinations étaient soit l'Alsace, les Vosges, le Jura, la Suisse ou l'Allemagne, excursions qui nous ont laissé d'excellents souvenirs, entre autres :

- En 1980, le Lac des 4 Cantons, Interlaken et l'Emmenthal ;
- Puis en 1993, 35 personnes ont pris l'avion, la première fois pour la plupart, destination Lourdes avec Mr l'Abbé Hubert SCHMITT ;
- Et en 2004, une Fête de Noël à KIRWILLER.

LES REPAS DE NOËL

La fête de Noël était un évènement sacré et de 1979 à 2003 on se retrouvait dans l'un ou l'autre des deux restaurants du village.

À partir de 2004, le repas de Noël du 3e Age était pris en charge par la Commune et servi à la Batteuse.

Pendant de nombreuses années, Madame Irène DOLL avait réalisé à cette occasion les décors de tables.

LES VENTES DE NOËL

Les ventes de couronnes de l'Avent ont eu lieu à la salle de la Mairie dès 1991 et cela jusqu'à 1996.

De 1997 à 2019, les expositions et ventes de Noël ont intégré La Batteuse, la nouvelle Salle des Fêtes.

Les Dames se retrouvaient régulièrement dans la salle de la Mairie pour confectionner les ouvrages. C'était leur atelier.

En 2010, la Municipalité a entrepris d'importants travaux de rénovation de cette salle, elle n'était donc plus disponible. Les travaux pratiques s'effectuaient par la suite au domicile de la Présidente.

LES LOTOS

12 Lotos gastronomiques organisés de 1994 à 2005 étaient toujours suivis par une forte assistance ainsi qu'un repas dansant en 2002.

LES GLECKHAMPFALA

N'oublions pas que dès 1990, l'association était la première dans le secteur, à s'investir pour qu'une tradition ancienne redevienne vivante. Cela consistait à distribuer par les servants d'autel, des bouquets d'épis à l'assistance à la sortie de la célébration lors de la fête patronale de Saint-Laurent.

C'était toujours un grand bonheur de se retrouver ensemble pour confectionner ces quelque 300 bouquets de 9 épis entourés d'un petit ruban.

Le dernier jour de la moisson, chaque fermier coupait un bouquet d'épis à la faucille en présence de sa famille et en invoquant la Sainte Trinité. De ce bouquet il retirait ensuite les plus beaux épis et les piquait au pied du crucifix qui ornait un coin de la « Stube ». Au moment des semailles, il les égrenait et les mélangeait aux grains prêts à être confiés à la terre. On appelait ce bouquet « GLECKHAMPFALA ».

LES DONS

Paroisses de Winkel/Lucelle – Oberlarg – Bendorf

Chapelle WARTH < 2 790,00 € > – Église réformée d'Altkirch.....16 504,00 €

Luppach / IMP Riespach / Téléthon / S.P. Winkel / Caritas

UNICEF / REGA / Sinistre CLERC / VCI / Tempête KLAUS.....1 688,00 €

Commune de Winkel

< Batteuse : autolaveuse 2 409,00 € / 31 nappes de Tables >.....3 146,00 €

TOTAL des DONS21 338,00 €

LE REPOS DU GUERRIER

Après avoir mené pendant de longues années l'Association des 3 Sources, Rosemarie souhaite à présent, vu son âge et la fatigue, ne plus assumer la Présidence de l'Association.

Au terme de ce parcours de 1994 à 2021, soit 27 années d'engagement, de travail, d'innovation et d'investissement, Rosmarie tu as droit à un repos bien mérité.

Comment symboliser le repos, sinon l'idée d'implanter des bancs près des chapelles St-Antoine de Winkel, Notre Dame du Haut à Oberlarg et Ste-Marie à Bendorf. Ces bancs nous sont revenus au coût d'un banc dans le commerce grâce au bénévolat, aux compétences et au savoir faire de notre ami Pierre LORENTZ.

Nous le remercions bien chaleureusement.

Le sable et le ciment utilisés a été offert par l'Entreprise FUETTERER.

Un banc c'est pour se reposer, pour méditer, pour se retrouver, et pour se parler. Un banc accueille sans état d'âme, toute personne peu importe sa nationalité, sa couleur, son origine, sa religion, son opinion et son humeur. Rosemarie, l'implantation de ces bancs, c'est ton œuvre.

Notre avoir en banque est certes très modeste mais tous ces dons attribués et tous les merveilleux souvenirs de nos rencontres, c'est cela notre richesse, et tu peux en être fière.

Rosmarie, de tout cœur un Grand MERCI.



Les Membres de l'Association

BRÈVES DU CONSEIL DE FABRIQUE

Réunion du Conseil : le 02 septembre 2021.

À la suite de la démission du président Albert HEINIS pour raisons de santé, en poste depuis 1992, le conseil a voté et validé la candidature de Hubert UMBRECHT.

Le conseil se compose comme suit :

Hubert UMBRECHT – président

Josiane SCHMITT – trésorière

François MUNCH – assesseur

Edith SCHERMESSER – assesseure

Christophe SCHWARTE – assesseur

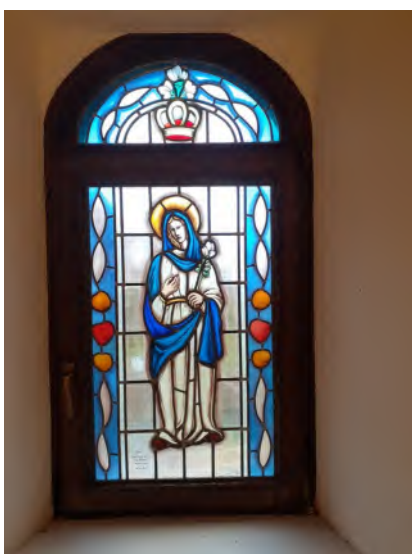
Nos plus chaleureux remerciements à Albert pour toutes ces années au service du conseil de fabrique, sans oublier la charge de sacristain assurée pendant 50 ans.

Le conseil a acté les différents travaux exécutés à la Chapelle WARTH (cf. la dernière édition 2020 du bulletin communal).

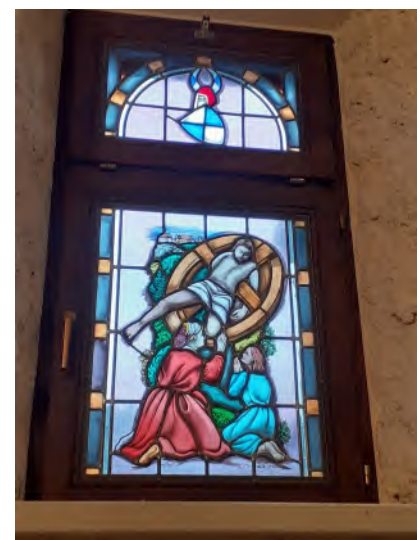
Les dernières réalisations en 2021 ont été la pose des vitraux par l'entreprise JAEGY d'Elbach.

À ce propos, nous remercions la grande générosité et le soutien des associations du village, à savoir :

- Pour le vitrail représentant – le moine de Lucelle – les Aînés de la 3e Source.
- Pour le vitrail du chœur représentant – l'Eucharistie – les Donneurs de Sang
- Pour le vitrail représentant – Marie – Reine du Monde – L'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- Pour le vitrail représentant – le supplice du Chevalier de Warth – Dons des habitants du village et de l'extérieur.



MERCI ! D'avoir embelli de façon aussi magistrale notre patrimoine commun.



Autres réalisations moins visibles, mais vitales – la pose d’assècheurs électroniques pour les murs et les sols de l’église et de la chapelle dont l’efficacité semble probante, autorisant à envisager des travaux de rénovation des soubassements intérieurs de l’église.

Les bénévoles, toujours sur la brèche, ont effectué des travaux à la Chapelle :

- Les derniers travaux de finition à l’intérieur
- Le nettoyage et la mise en sécurité des abords de la Chapelle et de la Grotte de Lourdes.

Enfin quelques projets...

À l’église :

- la mise aux normes de l’électricité
- l’optimisation du chauffage

À la chapelle :

- finaliser les travaux intérieurs
- réfection de la toiture
- réfection des façades



Date à retenir –

Dimanche le 15 mai 2022

BÉNÉDICTION – INAUGURATION SOLENNELLE de la CHAPELLE WARTH RÉNOVÉE

ÉTAT CIVIL 2021



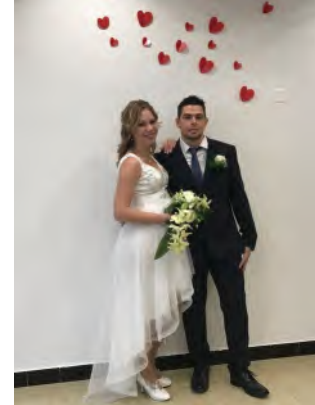
Naissances :

Diana née le 11/03/2021
Aloys né le 27/07/2021
Yseline née le 01/08/2021
Hanaé née le 14/11/2021

Fille de Michaël BOVE et Marion KEMPF
Fils de Romain FREY et Jessica VOGEL
Fille de Thomas RITTER et Emily SCHMITT
Fille de Nicolas ZAUGG et Laëtitia STIKER

Mariage :

Ils se sont dit « Oui » le 21 décembre 2020
Michaël BOVE et Marion KEMPF
Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés



Pacs :

Ils se sont pacsés le 10 septembre 2021
Geoffroy HOCQUET et Célia CAILLET

Ils nous ont rejoints :



LOUZI Mathieu et HEITZ Océane et leur fille Mila	33 rue Principale
LAFERTIN Anthony et Prescillia et leur fils Taiwan	3 rue de l'Église
FERREIRA GONCALVES Carlos et Carina et leurs enfants Marta et Enzo	3 rue Principale
HOCQUET Geoffroy et CAILLET Célia	2 rue de Lucelle
FREY Romain	44 rue Principale
FERREUX Nathan	3 rue de l'Église
BLIND Stéphanie et sa fille Keyla	10 rue des Vergers

Déclarations arrivée / départ

Si vous changez de domicile (arrivée, départ, changement d'adresse dans la Commune), merci de prendre rendez-vous en Mairie dans les meilleurs délais pour le signaler. En gardant nos fichiers à jour, nous pourrions vous transmettre tout courrier vous concernant ; par exemple : envoi de votre carte électorale, attestation d'inscription sur la liste électorale, inscription de vos enfants dans les écoles, attestation de recensement pour la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), etc.

Ils nous ont quittés :

Le 24 décembre 2020 Baki CAN	74 ans	1 rue de l'Église
Le 30 décembre 2020 Irène DOLL née LORENTZ	92 ans	9 rue Principale
Le 26 mars 2021 Marie-Louise FROEHLI née BLENNER	93 ans	EHPAD Seppois-Le-Bas
Le 24 octobre 2021 Paul FUETTERER	88 ans	1 rue des Orchidées
Le 03 novembre 2021 Michel HATSCH	80 ans	13 rue Principale



GRANDS ANNIVERSAIRES 2022

Nom Prénom	Date de naissance	Age
HOENNER Irma	01/12/1928	94
BLIND Blanche	17/02/1932	90
SCHMITT Hélène	16/10/1932	90
BLIND François	03/03/1933	89
BLIND Marcelline	23/11/1933	89
LERCH Rosmarie	13/06/1934	88
HEINIS Lucien (EHPAD Waldighoffen)	31/07/1934	88
GRANDGIRARD Marcelline	30/09/1934	88
HEINIS Georgette	16/07/1935	87
HOENNER Marinette	24/05/1936	86
FROEHLY René	11/08/1936	86
DEGERY Eveline	14/09/1936	86
HEINIS Albert	09/02/1937	85
FUETTERER Joseph	15/04/1937	85
BENAMOU Hilde	30/07/1938	84
FROEHLY Alphonse	19/09/1938	84
FUETTERER Jeanine	11/10/1938	84
HATSCH Monique	27/12/1938	84
SAPOR Claude	10/03/1939	83
HOENNER Joseph	13/04/1939	83
LORENTZ Pierre	05/02/1940	82
SCHMITT Bernard (11 Route de Ferrette)	12/02/1940	82
FROEHLY Jean-Claude	22/04/1940	82
MUNCH Marguerite	23/03/1941	81
MUNCH François	03/08/1941	81
LORENTZ Michel	21/11/1941	81



GRANDS ANNIVERSAIRES

Les 80 ans de Marguerite et François Munch

Marguerite et François Munch ont fêté leur quatre vingtième anniversaire. Une fête partagée avec leur famille. À cette occasion ils ont eu la visite d'une délégation municipale conduite par le maire Agnès Lorentz qui leur a apporté deux belles corbeilles garnies.

Marguerite est née le 23 mars 1941 à Oberlarg au foyer de Joseph et Marie Dietlin. Après avoir effectué sa scolarité à l'école primaire d'Oberlarg, elle est rentrée dans la vie active à l'usine Minerva à Porrentruy puis dans le textile à Alle, pour ensuite s'occuper de sa famille.

François est né le 3 août 1941 à Winkel au foyer de Martin et Marie-Rose Munch. Après avoir fréquenté l'école primaire du village jusqu'à 14 ans, il continue ses études au centre d'apprentissage à Alkirch. Il rentre dans la vie professionnelle d'abord à Delle puis quelques années en Suisse. Après un concours et un stage à l'école nationale des Douanes à La Rochelle il sera affecté à la brigade de Pfetterhouse où il fera partie de la section de ski. Il sera nommé gérant d'annexe des Douanes de Pfetterhouse où il exercera cette fonction jusqu'à sa retraite en l'an 2000.

Marguerite et François se sont mariés le 13 juin 1964 à Oberlarg, et religieusement à l'église Saint-Martin du même village. Ils sont parents de trois enfants, Serge, Patrice et Martine.

À la retraite les époux Munch ont gardé le goût de la marche en faisant plusieurs kilomètres par jour. Ils sont surtout heureux de passer du temps avec leurs 7 petits-enfants.

En forme, ils profitent de ce que la vie leur offre.



Les 80 ans de Michel Lorentz



Michel a vu le jour le jour le 21 novembre 1941 dans la maison rue de l'Église aujourd'hui occupée par Madame Degery.

Encore tout petit il a été séparé de ses parents. Le papa est parti en Suisse afin de ne pas être enrôlé dans l'armée allemande et par la suite la maman a été déportée en Allemagne. Le petit garçon est resté au village chez ses grands-parents et ses tantes jusqu'au retour des parents à la fin de la guerre.

Après sa scolarité à l'école du village, il est allé travailler en forêt avec son papa jusqu'au moment du service militaire.

Comme beaucoup de jeunes de cette époque-là, il a dû prendre part à la guerre d'Algérie et ce pour une durée de 19 mois.

À son retour en 1962 il a repris la petite ferme familiale et a travaillé comme débardeur en forêt. En 1973 il a trouvé du travail en Suisse dans l'entreprise Guhl & Scheibler à Aesch et il est resté à son poste durant 28 ans jusqu'à la retraite.

Ensuite il a pris plaisir à faire son bois pour l'hiver, à s'occuper de ses terrains, de ses moutons, de ses vergers et de son potager.

NOS AINES DE 85 ANS



Évelyne DEGERY



René FROEHLI



Marinette HOENNER

Les délicieux Biscuits Aux Amandes



INGRÉDIENTS

4 œufs, 250 g de sucre, 250 g d'amandes en poudre, 2 oranges, 60 g d'amandes grillées, de la gelée d'orange

PRÉPARATION

Dans un grand plat, mélanger 4 jaunes d'œufs, 250 g de sucre jusqu'à obtenir une pâte blanche liquide. Verser ensuite 200 g de poudre d'amandes, le jus des 2 oranges et un peu de zeste d'orange râpée.

Incorporer délicatement les blancs battus en neige.

Verser la pâte dans une tourtière beurrée. On peut mettre un rond de papier sulfurisé au fond.

Faire cuire le gâteau à feu doux 30 mn environ.

Servir sur un napperon en dentelle de papier, recouvrir le dessus du gâteau de gelée d'orange et faire un dessin avec des amandes grillées et pilées.